ViVA06 Vivre en Ville Autrement dans les Alpes Maritimes Espace Association, 12 ter place Garibaldi 06300 NICE

Nice, le 06 avril 2007

Objet : Avis et proposition de l'association ViVA06 dans le cadre de l'enquête publique concernant le PDU

Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait de recevoir l'avis de la population concernant le plan de déplacement urbain de la CANCA pour la période 2007 - 2015. En tant qu'association de promotion de la mobilité douce (marche, vélo et transport collectif) pour les déplacements domicile-travail, nous sommes particulièrement concernés par cette question.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points afin que le PDU puisse respecter l'esprit de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE du 30 déc. 96). De plus, nos membres ont vécu à Grenoble, Bordeaux, Strasbourg ou Nantes ou Toulouse et ont pratiqué au quotidien des villes résolument tournées vers l'avenir : accueillantes, modernes et développant des solutions contre la pollution et saturation automobile.

Nous vous présentons ci-dessous une synthèse des meilleures expériences, qui fonctionnent, qui sont imposées par la loi LAURE, et qui nous semblent des plus pertinentes pour la CANCA :

- Les orientations prises par Bordeaux ou Strasbourg en matière de transport relèvent d'une véritable rupture d'approche au transport. Il ne s'agit plus de fluidifier le trafic automobile mais de concevoir une mobilité axées vers les transports non polluants : marche, vélo et transport collectif. Ce changement d'approche à la ville se traduit par la création de grandes zones piétonnes intégrales qui facilitent les déplacements et surtout, qui apportent un gain de qualité de vie et une meilleure attractivité de la ville (développement du commerce, qualité de vie améliorée, image de la ville renforcée).
 - => Il est essentiel que la CANCA se dote de véritables **aires piétonnes intégrales** (sans voitures ni scooters) à commencer par exemple par le Vieux Nice, et de créer d'autres zones (quartier Notre Dame, avenue Jean Médecin...). Le développement de **zones tranquilles** (ou zones de rencontres) est également une priorité.
- A Genève ou Nantes, la mise en place d'un réseau TC performant s'accompagne d'une **planification de la mobilité douce marche et vélo**. Ces solutions simples et d'un coût insignifiant (comparativement au prix de la nouvelle voie mathis) offrent une réelle démultiplication des possibilités de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Il s'agit de pouvoir accéder aux stations du tramway de manière confortable. En intégrant :

O pour les piétons :

Mise en place d'un réseau structurant d'axes piétonniers reliant les principaux pôles d'activité vers les gares, universités et centres touristiques et commerciaux. Par réseau, il s'agit de trottoirs larges (1,5 m minimum) et continus sur tout le trajet, prioritaires aux carrefours et jalonnés.

la création d'une carte et de brochures de promotion du déplacement piétonnier.

O pour les cyclistes :

- des itinéraires sécurisés et efficaces reliant les principaux pôles d'activité professionnelle (bandes cyclables continues sur chaussée, Sas aux feux tricolores, double sens cyclables généralisés).
- la mise à disposition de **parking à vélo sécurisés** aux abords immédiats des stations de tram, des gares (routières et train), des établissements publics.
- la possibilité de circuler en vélo sur l'emprise du tramway et en zone pietonne.
- l'édition de **brochures de promotion du vélo** (plan des itinéraires, règles de circulation, comment attacher son vélo...).

La loi LAURE explique très clairement que la réduction du trafic motorisé individuel est obligatoire. Nous attendons que le PDU inscrive les objectifs clairs en ambitieux en la matière et indique aussi les objectifs de développement de la mobilité douce (en distinguant la part du piéton de la part du cycliste).

Des villes de colline (Fribourg), les villes italiennes (Ferrare, Luca), les villes humides (Copenhague) ont un report modal de près de 30% de la voiture vers la marche et le vélo. Si ces villes y arrivent, la CANCA peut et doit aussi y arriver.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner de plus amples détails sur des solutions pertinentes en matière de vélo et marche à adapter sur la Cote d'Azur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Michel CLAUSSE Président de ViVA06

Résumé

Avis et proposition de ViVA06	
Recommandations ViVA06 issus de la loi LAURE	 Mettre en place un observatoire de la qualité de l'air et un observatoire du bruit Diminuer le trafic motorisé individuel donc définir des objectifs de réduction du volume de trafic dans le PDU
Propositions de ViVA06:	 Définir en concertation une charte du piéton, une charte cycliste, une charte zone 30 Structurer des axes continus sécurisés et prioritaires pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes

ViVA06 en bref:

ViVA06 est une association de promotion de la mobilité douce qui oeuvre depuis 2001 pour la reconnaissance de la marche et du vélo comme moyen de transport efficace (pour les trajets domiciles – travail) dans les Alpes Maritimes.

Ses activités consistent à sensibiliser les citoyens aux possibilités de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, à alerter les acteurs politiques (sur le réchauffement climatique et les risques du transport motorisé). ViVA06 organise depuis 2003 la journée Tous à Vélo, a mené en 2003 l'opération Marchons vers l'école et a rédigé des cahiers d'acteurs sur le contournement routier de Nice, le Plan de déplacement Urbain de la CANCA entre autre. En savoir plus : http://viva06.free.fr Contact : viva06@free.fr